

## **Pour l'UNSA, la priorité c'est l'emploi...**

### Le dialogue social : notre exigence

Suite à la grande conférence sociale de juillet, une négociation sur la sécurisation de l'emploi s'est ouverte. Cette négociation vient de déboucher sur un accord. L'UNSA ne participait pas à ces négociations car ce sont les anciennes règles de représentativité qui s'appliquent encore. Pour autant, l'UNSA a un point de vue sur l'accord national interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi.

Cet accord est positif pour les salariés. Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'accord avec les commentaires et avis de l'UNSA sur notre site [www.unsa.org](http://www.unsa.org).

### Des droits nouveaux pour les salariés : ce n'est pas rien !!!

**1- accès à une complémentaire Santé pour tous les salariés.** Elle sera financée à 50% par l'employeur. Il y aura une négociation dans la branche, dans l'entreprise au moment de la NAO. Après 2016, faute d'accord, cela sera une obligation.

**2- les chômeurs ont leur mutuelle et leur prévoyance payées** par l'employeur pendant un an au lieu de 9 mois.

**3- le chômeur conserve tous ses droits à indemnisation.** En cas de reprise d'emploi, s'il est à nouveau licencié, il pourra cumuler ses anciens droits avec les nouveaux. Il y aura une négociation dans le cadre de la future convention assurance chômage.

**4- création d'un compte personnel pour la formation.** Ce droit est attaché au salarié quelle que soit sa situation.

**Un accord pour sauver l'emploi c'est mieux  
que des milliers de chômeurs supplémentaires !!!**

**UNION NATIONALE DES  
SYNDICATS AUTONOMES**



## Des garanties supplémentaires dans l'entreprise : c'est une sécurité !!!

1 - **création d'une mobilité volontaire sécurisée.** Un salarié peut choisir d'aller dans une autre entreprise. Si cela ne lui convient pas, il peut revenir dans son entreprise d'origine.

2 - **facilitation de l'accès au logement** pour les salariés en contrats courts ou en mobilité

3 - **amélioration de l'information et de la consultation** des représentants du personnel sur la situation de l'entreprise

4 - **représentation des salariés** par des élus dans les CA des très grandes entreprises

5 - **renforcement de la GPEC** pour le maintien dans l'emploi

6 - **simplification** du recours au chômage partiel

7 - **taxation des CDD** pour freiner la précarité

8 - **négociation d'accords de maintien dans l'emploi** dans l'objectif de conserver l'emploi et l'entreprise si une entreprise est en réelle difficulté

9 - **licenciements économiques mieux encadrés** : en cas de désaccord, demande de l'avis de l'administration du travail. Si accord, négociation avec les syndicats majoritaires. Possibilité de contestation devant le juge.

### Efficace, Autonome, Responsable : pour l'emploi, l'UNSA choisit la négociation

L'UNSA privilégie le dialogue car un accord engage les signataires : les syndicats de patrons et de salariés. L'UNSA reste mobilisée. Il faut encore obtenir une bonne traduction de l'accord dans la loi et que les négociations de branches professionnelles qui suivront soient positives.

Pour l'UNSA, l'efficacité syndicale protège les salariés.

